

RESOLUTION SUR LA SITUATION EN ANGOLA

Le Conseil de Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa 61ème Session Ordinaire du 23 au 27 janvier 1995, à Addis Abéba, Ethiopie,

Ayant examiné le Rapport du Secrétaire Général sur les derniers événements survenus en Afrique Australe,

Ayant suivi l'exposé fait par le Ministre des Relations Extérieures de la République d'Angola sur la situation qui prévaut dans le pays après l'instauration du cessez-le-feu, et en particulier la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka,

Prenant note avec satisfaction de la conclusion des conversations de paix de Lusaka relatives à la crise post-électorale en Angola et de la signature du Protocole de Lusaka par le Gouvernement de la République d'Angola et par l'Unita, le 20 novembre 1994,

Se félicitant des mesures prises par les institutions compétentes de la République d'Angola en vue de la réalisation de la réconciliation nationale, notamment la promulgation d'une loi d'amnistie pour les délits commis dans le cadre de la crise post-électorale,

1. **SALUE** avec satisfaction la signature du Protocole de Lusaka par le Gouvernement de la République d'Angola et par l'Unita en vue de la mise en oeuvre totale des "Accords de Paix" conclus en 1991 et d'importantes résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies, et de favoriser la politique de l'Unité et de la réconciliation nationales;
2. **ENCOURAGE** le Gouvernement de la République d'Angola et l'Unita à persévérer dans leurs efforts en vue d'honorer les engagements pris dans le cadre du Protocole de Lusaka;
3. **LOUE** les efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire Général de l'ONU et par les trois Etats observateurs du processus de paix en Angola, ainsi que par certains Etats voisins, notamment la Zambie, qui ont contribué au succès des conversations de Paix de Lusaka;

4. **REAFFIRME** son appui total au processus de paix en Angola sur base des "Accords de Paix", d'importantes résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies et des résultats des premières élections multipartites supervisées par la Communauté internationale et considérées comme libres et justes;
5. **DEMANDE** au Conseil de Sécurité des Nations Unies de décider, dans le cadre de sa session du 8 février 1995, de l'établissement de la Troisième Mission de Vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) et le déploiement rapide de ses effectifs sans préalable;
6. **EXHORTE** les Etats membres de l'OUA et la Communauté Internationale invités à participer à la troisième Mission de Vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) de répondre positivement en vue d'assurer la mise en oeuvre efficace du processus de paix dans ce pays;
7. **DECIDE** de dépêcher une délégation ministérielle de l'OUA composée par le Malawi, la Zambie, le Kenya, l'Afrique du Sud, la Tanzanie, le Zaïre, le Sénégal et la Guinée Bissau en vue d'exprimer la position de l'OUA au cours de la session du Conseil de Sécurité des Nations Unies, prévue le 8 février 1995. Il est entendu que d'autres Etats membres de l'OUA dont les Ministres des Affaires Etrangères participeront à la session en informeront le Secrétariat général et en conséquence ces Ministres feront partie de la délégation ministérielle de l'OUA ;
8. **LANCE UN APPEL** à tous les Etats membres de l'OUA et à la Communauté Internationale pour accorder une assistance humanitaire et une aide matérielle, technique et financière au Gouvernement de la République d'Angola en vue de garantir la réintégration sociale des soldats démobilisés, des personnes déplacées et des réfugiés, ainsi que la mise en oeuvre du programme de reconstruction nationale;

9. **DEMANDE** au Secrétaire Général de l'OUA de suivre attentivement le processus de mise en oeuvre du Protocole de Lusaka, et de continuer à travailler, en collaboration avec le Secrétaire Général des Nations Unies et son Représentant Spécial en Angola, en vue d'exploiter toutes les possibilités pouvant permettre à l'OUA d'appuyer les efforts des Nations Unies visant à garantir la stabilité, la paix durable et la réconciliation nationale en Angola.